

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 4 novembre 2014, à 18 h 30, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Denis Laître, Jean-Marc Rochon, Louise Sauvé, Jean-Luc Pomerleau, François Labossière, Jacques Smith, Patrick Rancourt et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil à prendre connaissance des points pour lesquels avis de convocation fut donné et dûment signifié à chacun, conformément à la loi.

L'ensemble des dossiers est soumis pour décision au conseil municipal selon les projets de rapports au conseil relativement à chacun des points de l'ordre du jour.

2014-11-550 MESURE DISCIPLINAIRE DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 14500

CONSIDÉRANT les informations transmises au conseil municipal par la directrice du Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT le dossier de l'employé numéro 14500;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield impose une mesure disciplinaire à l'employé numéro 14500, soit une suspension sans solde de vingt (20) jours ouvrables de travail;

QUE les dates de suspension sans solde soient déterminées par la directrice du Service des ressources humaines.

ADOPTÉ

2014-11-551 MODIFICATION DES RÉSOLUTIONS 2013-05-245 ET 2014-09-457 RELATIVES À LA VENTE DU LOT 5 323 699 SITUÉ DANS LE PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE PERRON

VU la résolution 2013-05-245 adoptée lors de la séance du conseil du 14 mai 2013 et la résolution 2014-09-457 adoptée lors de la séance du conseil du 16 septembre 2014 relatives à la vente d'un terrain situé dans le parc industriel et portuaire Perron à la compagnie Industries Valtech;

VU la recommandation du directeur du développement économique relative à la modification du nom de l'acquéreur;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield modifie la résolution 2013-05-245 adoptée lors de la séance du conseil du 14 mai 2013 et la résolution 2014-09-457 adoptée lors de la séance du conseil du 16 septembre 2014 relatives à la vente du lot 5 323 699 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, lot situé dans le parc industriel et portuaire Perron, de façon à remplacer :

- les mots « Industries Valtech » par les mots « Gestion Valtech inc. », partout où il en est fait mention.

ADOPTÉ

Le point 3.3 de l'avis de convocation intitulé « Nomination au poste de chef unité opérations au Service de sécurité incendie » est retiré de l'ordre du jour et reporté à une séance ultérieure pour être pris en considération.

2014-11-552 NOMINATION AU POSTE DE SUPERVISEUR AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'un superviseur au Service de l'environnement et des travaux publics;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller François Labossière,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M. Stéphane Bellefeuille au poste cadre de superviseur au Service de l'environnement et des travaux publics, avec une période d'essai de douze (12) mois;

QUE la date d'entrée en fonction de M. Bellefeuille soit prévue le ou vers le 24 novembre 2014;

QUE la rémunération de M. Bellefeuille au poste cadre de superviseur au Service de l'environnement et des travaux publics soit fixée à la classe 4, échelon 6, correspondant au plan d'évaluation des emplois cadres, et que ses conditions de travail soient celles prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur;

QUE le conseil municipal autorise M. Bellefeuille pour l'application de la réglementation municipale en matière pénale, selon les pouvoirs conférés par les règlements, afin de délivrer, pour et au nom de la municipalité, lorsque applicable, un constat pour toute infraction à l'une des dispositions d'un règlement, d'une résolution ou d'une ordonnance du conseil municipal, du Code de la sécurité routière (RLRQ, chapitre C-24.2), selon sa sphère d'activité, et d'entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition des règlements pertinents, et procède à la mise à jour de la liste des responsables de la délivrance de constats d'infraction.

ADOPTÉ

Conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), les membres du conseil municipal, étant tous présents, consentent d'ajouter le point suivant : « Autorisation de la tenue d'une parade à la Légion Canadienne pour le jour de l'Armistice ».

2014-11-553 AUTORISATION DE LA TENUE D'UNE PARADE À LA LÉGION CANADIENNE POUR LE JOUR DE L'ARMISTICE

VU la demande d'autorisation formulée par la Légion Canadienne pour l'organisation d'une parade commémorant le jour de l'Armistice et du Souvenir, le 9 novembre 2014;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise la Légion Canadienne à tenir une parade, le 9 novembre 2014, commémorant le jour de l'Armistice et du Souvenir;

QUE le conseil municipal autorise la fermeture de la portion de la rue Jacques-Cartier située face au palais de justice, entre les rues Saint-Jean-Baptiste et Salaberry, entre 13 h 45 et 14 h 30, le 9 novembre 2014, ceci pour la durée des allocutions et le dépôt de couronnes.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette période de questions.

2014-11-554 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 18 h 36, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève la séance extraordinaire du 4 novembre 2014.

ADOPTÉ